

**Zeitschrift:** Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

**Band:** 7 (1899)

**Heft:** 28

**Artikel:** Quelques sophismes théologiques [fin]

**Autor:** Michaud, E.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-403462>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## QUELQUES SOPHISMES THÉOLOGIQUES.

(*Suite et fin*<sup>1</sup>).

---

### VIII. — A propos de l'âme et du corps de l'Eglise.

I. De qui l'Eglise chrétienne est-elle composée? Quels sont ses membres? Quels sont les hommes qui en sont positivement exclus et qui doivent être tenus pour des non-chrétiens? On répond généralement à ces questions en disant: «L'Eglise est la société des disciples de J.-C.; donc sont membres de l'Eglise tous ceux qui croient en lui, qui sont baptisés en son nom, qui lui sont unis par la foi et par la grâce.» Très bien. Mais il y a tant de manières de se dire disciple de J.-C., de croire en lui, d'avoir foi en lui et de lui être uni! Toutes ces manières sont-elles indifférentes et suffisantes? De plus, faut-il avoir réellement reçu le sacrement de baptême? Non, répondent les théologiens; en certains cas, la réception du sacrement de baptême n'est pas nécessaire, le baptême de sang ou même le simple baptême de désir suffisent. Et lorsqu'on demande à l'Eglise romaine si les infidèles négatifs sont damnés, c'est-à-dire, si les hommes de bonne foi qui n'ont pas connu le Christ, ou si ceux qui ont entendu parler de lui et qui se sont trompés de bonne foi à son sujet, sont réellement condamnés aux supplices de la vie future, elle répond négativement; elle enseigne formellement que tous les hommes qui sont vraiment de bonne foi, appartiennent à l'âme de l'Eglise, même quand de fait ils n'appartiennent pas au corps visible de l'Eglise. Donc il y a des cas où la foi chrétienne positive peut être remplacée par la simple bonne foi.

D'une part, certains théologiens insistent surtout sur la maxime bien connue: Hors de l'Eglise pas de salut. D'autre

---

<sup>1</sup>) Voir la *Revue* d'avril 1899, p. 310-326, et celle de juillet, p. 494-510.

part, certains autres insistent surtout sur la doctrine de l'âme de l'Eglise, à laquelle il suffit, en certains cas, d'appartenir pour être sauvé: et interprétant la maxime susdite, ces derniers disent: « Hors de l'âme de l'Eglise, pas de salut, » mais non pas hors du corps de l'Eglise; or, à l'âme de l'Eglise appartiennent tous les hommes de bonne foi, tous les honnêtes gens, tous ceux qui cherchent réellement le vrai, le beau, le bien, le juste, même ceux qui appartiennent extérieurement à une Eglise hérétique, même ceux qui, croyant bien faire, vivent dans une religion autre que la chrétienne, dans la juive, dans la musulmane, dans la payenne. Tous ces prétendus payens, ces prétendus juifs, ces prétendus musulmans, ces prétendus hérétiques, qui ne le sont qu'extérieurement parce qu'ils le sont de bonne foi, sont intérieurement chrétiens; ils appartiennent à l'âme de l'Eglise chrétienne, ils ne sont pas damnés, ils peuvent même être sauvés par leur bonne foi et leur bonne volonté.

Cette doctrine de l'âme de l'Eglise est formellement enseignée, même encore dans l'Eglise romaine actuelle. En effet, sans remonter ni à Bossuet, ni à Fénelon, qui l'ont enseignée <sup>1)</sup>, citons M. Martin de Noirlieu, qui, dans son *Exposition et Défense des dogmes principaux du christianisme* (Paris, Vaton, 1857, p. 512-517), s'exprime ainsi: « Dieu ne condamnera personne pour avoir ignoré ce qu'il lui aura été impossible de connaître; il ne demandera compte que de ce qu'il aura donné ... En présence d'une pareille doctrine, que signifie le dogme « Hors de l'Eglise point de salut », sinon *point de salut pour la volonté mauvaise*, pour le mépris de la vérité et des grâces divines, pour l'ignorance, l'erreur et l'infidélité *volontaires?* ... On peut donc être excusable de vivre dans l'erreur et dans le schisme,

---

<sup>1)</sup> Bossuet a dit: « Il y a une double unité dans l'Eglise: l'une est liée par les sacrements qui nous sont communs; en celle-là les mauvais y entrent, quoiqu'ils n'y entrent qu'à leur condamnation. Mais il y a une autre unité invisible et spirituelle, qui joint les saints par la charité qui en fait les membres vivants. A cette paix, à cette unité, à cette concorde, il n'y a que les justes qui y participent; les impies n'y ont point de place, ils en sont excommuniés. » — Fénelon: « Tout homme, même parmi les sauvages, pourvu qu'il ait *l'usage de la raison la plus commune*, a déjà reçu *la première grâce* de chercher avec piété ce qui lui est nécessaire pour être sauvé ... Celui donc qui *par sa raison*, aidé de l'attrait d'une première grâce, aura un commencement de l'amour suprême pour Dieu, aura déjà en soi *le commencement de ce culte qui est la vraie religion et le fond du christianisme*; il aura un premier fruit de la médiation du Messie. La grâce du Sauveur, opérant en lui, le mènera alors au Sauveur même. »

si c'est par l'effet de la naissance, si l'on a dans le cœur l'amour de la vérité avec la disposition de l'embrasser tout entière dès qu'elle se manifestera ... *On n'est pas essentiellement étranger à l'unité de la véritable Eglise par cela seul qu'on vit dans une communion séparée ...* Il peut se trouver un grand nombre de chrétiens que ne gouverne pas l'autorité des pasteurs de l'Eglise, qui ne reçoivent pas ses sacrements, à l'exception du baptême, et qui tiennent à son unité par des liens invisibles ... Qui oserait les juger et affirmer qu'ils n'appartiennent pas à l'âme de l'Eglise?» Voir aussi, dans ce même ouvrage, le chapitre suivant «sur le sort des enfants morts sans baptême». Voir également le mandement de Mgr J. M. Abbet, évêque de Sion (Suisse), pour le carême de 1899; mandement dont on s'est servi pour incriminer ceux qui enseignent la formule: Hors de l'Eglise point de salut. Voir notamment le journal *le Peuple*, du 15 mars 1899, p. 3-4.

Ainsi donc, nous sommes en présence de deux conceptions de l'Eglise qui paraissent très différentes, même contradictoires: l'une, d'après laquelle on anathématisé quiconque n'appartient pas à l'Eglise visible, c'est-à-dire les payens, les musulmans, les juifs, les hérétiques et les excommuniés; l'autre, d'après laquelle on admet que tous ceux qui ne font pas partie de l'Eglise visible et qui cependant sont de bonne foi (ceci est de rigueur), peuvent être des membres vivants de l'Eglise chrétienne, par leur union avec l'âme de cette Eglise, union qui consiste, de leur part, dans la simple bonne foi et la simple bonne volonté. Comment ces deux notions peuvent-elles se concilier dans un même esprit? Comment le même théologien peut-il rationnellement lancer l'anathème contre quelqu'un qui, de son aveu, peut être par sa bonne foi membre de son Eglise? Il est des logiciens qui ne comprennent pas cette attitude, et qui traitent cette conciliation de gâchis et même de contradiction.

En outre, il est une autre conception de l'Eglise, qu'il n'est pas moins difficile de concilier avec les précédentes. Tandis que, pour certains théologiens, il suffit de professer la foi orthodoxe — foi que ces théologiens disent être la foi officielle de leur Eglise — d'autres théologiens soutiennent que, pour être vraiment chrétien, il faut encore, outre la foi, la sainteté. Là, ce sont les croyants, les fidèles (*fides*); ici, ce sont les saints,

les purs, les cathares. Selon ces derniers, on n'est le disciple du Christ, on n'est uni au Christ qu'autant qu'on possède sa grâce sanctifiante; et celle-ci n'habite que les âmes exemptes de tout péché mortel. La foi n'est qu'une vertu intellectuelle, qui peut exister dans une âme souillée par le péché; le péché dont cette âme est coupable, en exclut J.-C.; et cependant elle croit, elle a la foi, elle admet toutes les vérités enseignées par J.-C. Donc l'adhésion à J.-C. par la foi n'est pas une union suffisante pour faire un vrai disciple de J.-C. Les vrais disciples de J.-C., les vrais chrétiens, les vrais membres de l'Eglise chrétienne, sont seulement les saints, ceux qui sont en état de grâce habituelle ou sanctifiante. Telle était la doctrine des rigoristes et des piétistes qui, dans l'ancienne Eglise, s'appelèrent montanistes, novatiens, donatistes et, au moyen âge, cathares, etc.

Donc il existe trois définitions de l'Eglise, dont la première considère comme membres de l'Eglise tous les hommes droits et de bonne foi; la seconde, tous les hommes de foi correcte et orthodoxe, même s'ils sont coupables; la troisième, tous les hommes purs, sanctifiés par la grâce du Christ, et ceux-là seulement. La première est très large, et d'une compréhension telle qu'elle embrasse tous les honnêtes gens; elle peut prêter au laxisme. La seconde, qui paraît très étroite aux partisans de la première, paraît très large au partisans de la troisième; elle semble être ainsi dans une sorte de juste milieu, en exigeant plus que la simple bonne foi et moins que la sainteté. La troisième est très restreinte; elle ne comprend que le petit nombre, s'il est vrai que les non coupables, les saints, soient en petit nombre; elle prête au rigorisme et à l'exclusivisme.

Etant données ces divergences, que faut-il penser, et quelle notion doit-on se faire de la véritable Eglise de J.-C.?

II. A cette question je réponds par les quatre thèses suivantes:

1<sup>o</sup> Si l'on prend *isolément* les trois définitions susdites, on est dans l'erreur, parce que chacune, isolée et poussée à l'extrême, contient de l'erreur.

En effet, la bonne foi, quelque précieuse qu'elle soit comme base subjective de la morale, n'est cependant pas tout; il y a, à côté d'elle, des vérités objectives et des vertus objectives qu'elle peut ignorer par faiblesse d'esprit et par défectuosité

de conscience, et qui n'en sont pas moins nécessaires à la vraie religion, au vrai christianisme, à la véritable Eglise chrétienne. Celle-ci ne saurait s'en désintéresser, ni les livrer à la merci des hommes qui, même de bonne foi, les rejettent ou les dénaturent. Donc la bonne foi, qui est bonne en soi, peut cependant être exclusive et erronée; réduire tout à elle, c'est tomber dans l'erreur, parce que c'est prétendre qu'elle est tout, tandis qu'en réalité elle n'est pas tout.

La foi correcte et orthodoxe est aussi chose précieuse, soit qu'on la considère subjectivement, soit qu'on la considère objectivement. Mais, elle non plus n'est pas tout. Elle n'est pas tout dans l'ordre subjectif: car elle n'est qu'une adhésion de l'esprit, avec le consentement de la volonté, aux enseignements de J.-C., mais ce n'est pas là toute la vie de l'âme, toute la vie religieuse; cette foi, loin d'être parfaite comme telle, peut même n'être qu'une foi morte et elle a besoin d'être encore informée par la charité. De même, elle n'est pas tout dans l'ordre objectif: car, outre les vérités à croire, il y a les préceptes à pratiquer, les sacrements à recevoir, etc., toutes choses essentielles dans le christianisme et sans lesquelles l'Eglise ne vivrait que très incomplètement.

Quant à la pureté de l'âme, elle surtout est précieuse, puisqu'elle est le couronnement de l'édifice moral et religieux. Mais elle n'est pas tout. Sans les vérités chrétiennes, sans la foi correcte et vive, elle serait privée de sa base et ne serait fondée que sur le sable du sentimentalisme individuel. Que de personnes qui se sont crues élevées jusqu'à la haute dévotion, jusqu'au mysticisme le plus délicat, et qui quelquefois ont manqué non seulement de la vraie foi, mais même de la simple bonne foi, par la façon dont elles ont rusé avec leur conscience, avec le bon sens, avec la plus élémentaire équité! Or de tels «saints» étaient de fort mauvais chrétiens.

Donc aucune de ces trois définitions ne doit être séparée des deux autres.

2<sup>o</sup> Si on les prend *réunies et se complétant mutuellement*, on est dans la vérité, parce que chacune d'elles contient une partie de vérité, et que, groupées, elles expriment la notion intégrale de l'Eglise chrétienne. En sorte que l'Eglise chrétienne

est comme un édifice à trois étages: un étage inférieur, un étage moyen et un étage supérieur<sup>1)</sup>.

A l'étage inférieur se trouvent les chrétiens qui manquent d'une connaissance exacte soit des vérités chrétiennes, soit des préceptes chrétiens, soit des sacrements chrétiens, et qui ne sont unis au Christ que par un lien très imparfait et très incomplet, la bonne foi et la bonne volonté: *ecce vere Israëlite in quo dolus non est* (*Jean I*, 47).

A l'étage moyen se trouvent les chrétiens qui ont non seulement la bonne foi et la bonne volonté, mais qui connaissent encore les enseignements de J.-C., qui y adhèrent sincèrement, qui sont croyants et orthodoxes, ne se bornant pas à professer les dogmes qui leur plaisent et à rejeter les autres, mais les professant tous avec une pleine et entière confiance dans la véracité du Christ révélateur. Seulement, ces croyants ne sont fidèles qu'imparfaitement, en ce sens qu'ils ne mettent pas entièrement leur foi en pratique, que leur conduite est souvent illogique avec leurs convictions, qu'ils voient le bien, mais font le mal; bref, ces croyants sont des pécheurs. Ils ont la foi exacte, mais ils n'ont pas la grâce sanctifiante. Ils ne sont pas hérétiques, mais leur conscience est coupable. La lumière est dans leur esprit, mais la sainteté du Christ n'est pas dans leur cœur.

A l'étage supérieur sont les chrétiens qui, outre la bonne foi et la bonne volonté, outre l'adhésion à tous les enseignements de J.-C., possèdent encore la grâce sanctifiante et les dons du St-Esprit. On les appelle non seulement des croyants, mais des saints, et ils le sont vraiment, quoique avec toutes les imperfections inévitables sur cette terre, où le juste pèche sept fois (*septies enim cadet justus et resurget; Prov. XXIV, 16*).

De la sorte, on peut concilier les diverses définitions que les théologiens ont données de l'Eglise. Au lieu de les prendre

---

1) C'est J.-C. même qui a comparé son Eglise à un édifice: *ædificabo Ecclesiam meam*. — Albert le Grand, voulant continuer cette comparaison et expliquer l'inégalité des dons de Dieu parmi les hommes, a dit: Le monde religieux est comme un temple qui a son portique, ses nefs et son sanctuaire. L'effusion des perfections divines sur ceux qui remplissent ce temple n'est pas reçu par tous avec la même abondance; elle les remplit selon la mesure inégale de leur capacité, qui est proportionnelle à la distance où ils se trouvent de la source des grâces. Ceux qui demeurent dans le portique ne reçoivent ni les mêmes lumières ni les mêmes secours que ceux qui avoisinent le sanctuaire. Etc.

dans leur exclusivisme, il faut les prendre dans ce qu'elles contiennent de vrai. Telle ne montre qu'une des faces de l'édifice, telle autre une autre; l'édifice n'est complètement défini et reproduit que dans la réunion de toutes. Ainsi un hérétique n'est pas chrétien en tant qu'il est hérétique; mais en tant qu'il est de bonne foi, en tant qu'il professe certaines vérités chrétiennes et qu'il pratique des vertus chrétiennes, il est chrétien dans une certaine mesure; il ne l'est pas parfaitement, mais il l'est imparfaitement. De même un pécheur, un avare, un orgueilleux, etc., ne sont pas chrétiens en tant qu'ils sont coupables de ces vices; mais s'ils ont la foi, ils sont chrétiens en tant qu'ils adhèrent aux doctrines de J.-C.; ils ne le sont pas parfaitement, mais ils le sont, quoique imparfaitement.

3<sup>o</sup> A ceux qui objecteraient que le non-chrétien (payen, musulman, juif) ne peut pas être tenu pour chrétien, même lorsqu'il est de bonne foi et de bonne volonté, parce que, dit-on, cette bonne foi et cette bonne volonté sont de l'ordre purement naturel, et que, pour être réellement chrétien, il faut être établi dans l'ordre surnaturel et vivre de la vie de la grâce — je répondrais:

D'abord, la doctrine énoncée dans cette objection est contraire à la doctrine formelle de plusieurs Pères de l'Eglise. Outre les textes cités précédemment, dans lesquels il est dit que toute âme droite et de bonne volonté, même parmi les payens, appartient à l'âme de l'Eglise chrétienne, en voici d'autres desquels on peut conclure que la justice dite naturelle et la justice dite surnaturelle, bien qu'étant de deux *ordres* différents, ne sont cependant pas d'*essences* différentes; en sorte que la justice dite naturelle, quoique bien inférieure à la justice dite surnaturelle, est cependant une justice réelle et même suffisante pour que l'âme qui en est ornée soit considérée comme chrétienne, chrétienne très imparfaitement il est vrai, mais chrétienne réellement.

En effet, St. Justin a dit (*I Apol. XLVI*): « Nous avons appris et nous enseignons que J.-C. est le premier-né de Dieu et *la raison éternelle à laquelle tout le genre humain participe*; tous ceux qui ont vécu conformément à cette raison *sont chrétiens*, bien qu'on les ait regardés comme des athées ... Ceux qui ont vécu et qui vivent encore conformément à cette raison

*sont véritablement chrétiens*, sans crainte comme sans trouble sur leur salut. » — Clément d'Alexandrie (Strom. I, 13): « Tous ceux d'entre les Grecs et d'entre les barbares qui ont recherché la vérité ont été éclairés plus ou moins par le Verbe, source de toute vérité. » — St. Jean Chrysostome (Hom. XXXVI in Matth.): « Ceux qui vivaient avant la venue de J.-C. ont pu être sauvés sans faire profession de croire en lui; on n'exigeait pas d'eux cette foi, mais seulement qu'ils connussent le vrai Dieu et ne s'abandonnassent pas à l'idolâtrie. » — St. Jérôme (in Ep. ad Gal.): « *Personne ne naît sans le Christ et sans apporter en soi-même le germe* de la sagesse, de la justice et des autres vertus. » — St. Augustin: « Tous ceux qui, ayant cru en J.-C. depuis le commencement du monde et en ayant eu une connaissance quelconque (utcumque intellexerunt), ont vécu dans la piété et la justice en gardant ses préceptes, ont été sans aucun doute sauvés par lui, en quelque temps et en quelque lieu de la terre qu'ils aient vécu ... Il ne faut pas mettre au rang des hérétiques ceux mêmes dont les erreurs sont les plus pernicieuses, pourvu qu'ils ne les défendent pas avec opiniâtreté. On doit surtout faire cette justice à ceux dont les erreurs ne sont pas le fruit de leur présomption et de leur témérité, qui ne s'y trouvent engagés que par le malheur qu'ont eu leurs pères de se laisser séduire et qui cherchent la vérité avec zèle, tout prêts à revenir de leurs égarements dès qu'ils l'auront trouvée. »

Et, plus tard, St. Bernard: « Plusieurs avant la venue du Sauveur croyaient à un Dieu tout-puissant et aimaient celui qui leur promettait de les sauver gratuitement. Ils ne doutaient nullement de la fidélité de ses promesses, et ils espéraient très certainement qu'ils seraient rachetés. Ils ont été *sauvés dans cette foi et dans cette espérance*, quoiqu'ils ne connussent pas comment ni dans quel ordre s'accomplirait le salut qui leur était promis. » — Thomas d'Aquin a enseigné aussi que pour les payens la foi au médiateur a suffi, c'est-à-dire « une foi implicite dans la providence de Dieu qui sauve les hommes par les moyens qu'il lui plaît de choisir (habuerunt fidem implicitam in divina Providentia, credentes Deum esse libera-torem hominum secundum modos sibi placitos) »; 2. 2, Q. II, a. 7.

Etc., etc.

Ensuite, étant donnés ces textes, pourquoi ne pourrait-on pas dire qu'il y a un certain surnaturel dans cette bonne volonté

dite naturelle: surnaturel très peu développé, il est vrai, simple germe, qui n'est encore ni une tige, ni une fleur, ni un fruit de l'ordre surnaturel, mais cependant germe surnaturel? Pourquoi ne pas admettre dans cette âme payenne qui ne connaît pas le Christ explicitement ou qui le connaît mal, mais qui aime la vérité et qui la cherche, qui aspire sincèrement à un ordre de choses supérieur, à de plus grandes lumières et à des vertus plus parfaites, qui lutte en tout cas de toutes ses forces contre les tentations du dehors et contre les passions du dedans, qui est prête à adhérer à tout ce qui lui sera montré de vrai, d'idéal et de bien, pourquoi, dis-je, ne pas croire que la force qui agit dans cette âme est une force à la fois naturelle et surnaturelle: naturelle, puisqu'elle fait partie de la nature humaine; surnaturelle, en ce sens qu'elle serait capable, étant donné un milieu favorable, de se développer en des actes supérieurs, surhumains, par conséquent surnaturels? De même qu'on peut admettre que Dieu, en créant la matière, a pu déposer en elle des énergies qui, étant donnés des milieux favorables, peuvent s'épanouir en énergies végétales, en énergies animales, en énergies spirituelles et morales; pourquoi ne pourrait-on pas admettre que la grâce surnaturelle de Dieu se trouve aussi en germe dans la grâce naturelle et dans les forces spirituelles naturelles? Je n'y vois aucune confusion. Les forces spirituelles et morales de l'ordre naturel sont celles qui, étant donné un milieu moins favorable, se développent moins et restent dans un état inférieur dit naturel; tandis que les forces spirituelles et morales de l'ordre surnaturel sont celles qui, étant donné un milieu plus favorable, se développent davantage et s'élèvent à un état ou à un ordre supérieur, dit surnaturel (sur-naturel).

Cette explication me semble donner une intelligence exacte des textes précités. C'est dans le traité « du Surnaturel, de la Révélation et de la Grâce » que ces doctrines sont étudiées sous tous leurs aspects. Ici je ne peux que les indiquer. En tout cas, elles ont l'avantage d'expliquer la doctrine de l'âme de l'Eglise, en l'harmonisant avec celle du corps de l'Eglise, et de mettre de l'unité entre les différentes définitions de l'Eglise. De plus, sans avoir l'inconvénient (qui serait grave) de favoriser le laxisme, elles ont l'avantage de faire mieux ressortir l'illégicité et l'esprit antichrétien de certains fidèles qui abusent de

l'anathème et de la malédiction, et qui, poussés par un zèle plus étroit qu'éclairé, déclarent hors de l'Eglise et hors du christianisme des hommes qui ne sont qu'imparfaitement fidèles, mais non absolument infidèles; qui sont par conséquent dans l'Eglise, dans une partie très imparfaite de l'Eglise, il est vrai, mais qui y sont; qui sont donc, si l'on veut, hors de la perfection de l'Eglise, mais non hors de l'Eglise même. Car l'Eglise, sur la terre, a des parties imparfaites; ce n'est que dans le ciel qu'elle sera « *gloriosa et non habens maculam aut rugam* ».

4º Quoique l'Eglise universelle soit une, cependant elle est à la fois invisible et visible: *invisible*, dans sa partie inférieure, cachée, en quelque sorte souterraine, et aussi dans sa partie supérieure, en quelque sorte aérienne et idéale, que nos yeux corporels ne peuvent atteindre; *visible*, dans sa partie moyenne, où la foi objective peut être enseignée correctement, où la foi subjective peut s'exprimer extérieurement, où l'intelligence a à son service des mots déterminés et un langage précis pour traduire clairement ses pensées. Tandis que la bonne foi, la bonne volonté et la sainteté du cœur ne sont visibles qu'à Dieu, les doctrines et les discours peuvent être perçus et jugés par les hommes.

L'Eglise invisible ne relève que de Dieu, parce que seul il la voit et la juge. L'Eglise visible, qui a été constituée en Eglise visible par le Christ, et qui ne relève que du Christ, son seul chef et son seul maître, s'administre cependant elle-même. J'insiste sur ce mot: *s'administre*, parce que l'autorité que J.-C., son fondateur et son maître, lui a départie, n'est qu'une autorité ministérielle, en sorte que ses délégués, ou les dépositaires de cette autorité, ne sont que des ministres: ministres qui exercent des charges, qui accomplissent des devoirs, qui obéissent à un mandat, et qui n'ont pas d'autre autorité que celle qui consiste à être au service de leurs frères. En sorte que l'Eglise visible, qui est bien une société, n'est cependant pas une société ordinaire, comme sont les sociétés temporelles et politiques; elle n'est qu'une société essentiellement et uniquement *religieuse*, donc spirituelle, quoique visible. Les pouvoirs qu'elle possède ne sont donc que des pouvoirs religieux et spirituels, et non des pouvoirs temporels et politiques. Tandis que les rois et les princes ont le glaive, les ministres de l'Eglise

n'ont que les clefs, et encore ces clefs ne sont-elles que religieuses: clefs pour ouvrir ou pour fermer les portes du royaume de Dieu, non arbitrairement, non selon les caprices des ministres, mais justement, selon les lois de la vérité et de la sainteté. L'administration, dans l'Eglise, n'a donc qu'un seul but: la garde du dépôt de la foi, du dépôt des préceptes, du dépôt des sacrements; dépôt confié par J.-C. à son Eglise, pour les intérêts spirituels et religieux des fidèles. L'administration exercée par la hiérarchie dans l'Eglise n'est donc pas une domination, mais seulement un ministère.

Telle est la grande erreur commise par l'Eglise romaine, erreur qui vicié essentiellement sa constitution, et qui fait d'elle une Eglise temporelle et politique, et non une Eglise spirituelle et religieuse. Sous prétexte de visibilité de l'Eglise, Rome, en effet, a constitué une domination et un *imperium*, là où le Christ n'a établi qu'une administration et un *ministerium*.

Les Ecritures sont formelles sur ce point. C'est d'abord le Christ lui-même qui marque la différence radicale qui doit exister entre son Eglise et les sociétés temporelles et politiques. « Jésus les appela et dit: Vous savez que les chefs des nations les dominent et que les plus grands exercent un pouvoir sur elles. *Il n'en sera pas ainsi parmi vous*; mais quiconque voudra être plus grand parmi vous, devra être *votre ministre*, et qui-conque voudra être le premier parmi vous, devra être *votre serviteur*. C'est ainsi que le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais *pour servir* » (*Matth.* XX, 25-28). Voilà la constitution fondamentale de l'Eglise du Christ. Et ces paroles du maître sont aussi répétées par St. Luc (XXII, 25-27). Et ailleurs, J.-C., revenant sur cette question, leur dit encore expressément: « Ne vous appelez pas maîtres, car vous n'avez qu'un Maître et vous êtes tous frères ... Ne vous appelez pas maîtres, car votre seul Maître est le Christ. Celui d'entre vous qui est plus grand (*major*), sera *votre ministre* » (*Matth.* XXIII, 8-11). Et St. Paul écrit expressément aux Corinthiens: *Non quia dominamur fidei vestræ, sed adjutores sumus gaudii vestri* (II Ep., I, 23). Et St. Pierre dit de même: *Neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo* (I Ep. V, 3). Dans les *Actes des Apôtres*, dans les Epîtres de St. Paul, c'est presque toujours le mot *ministerium* qui est employé pour caractériser l'action et l'autorité des apôtres: *narrabat per singula quæ*

Deus fecisset in gentibus per *ministerium* ipsius (*Act. XXI*, 19). — Quamdiu quidem ego sum gentium apostolus, *ministerium* meum honorificabo (*Rom. XI*, 13). — In *ministerium* sanctorum ordinaverunt seipsos (*I Cor. XVI*, 15). — Ad consummationem sanctorum in opus *ministerii*, in ædificationem corporis Christi (*Eph. IV*, 12). — Etc., etc.

Donc les divers ministères de l'Eglise ont pour but l'édition du corps du Christ. C'est la vie spirituelle des âmes qui est le but, c'est-à-dire la prédication des enseignements du Christ et l'observation de ses préceptes. L'administration extérieure n'est que le moyen, moyen nécessairement subordonné et inférieur au but.

Hélas! ce point capital dans la constitution et dans la vie de l'Eglise est trop oublié. Trop souvent, en effet, les membres de la hiérarchie, les prédicateurs, les théologiens placent au premier rang ce qui devrait n'être qu'au second, attachent plus d'importance à l'extérieur qu'à l'intérieur, aux mots qu'aux idées et aux choses, à leurs propres arguments (arguties trop souvent) qu'aux enseignements mêmes du Christ; en sorte que leur propre enseignement est une domination, et qu'ils l'imposent comme s'il était celui du Christ. C'est le renversement du christianisme et de l'ordre établi par le Christ dans l'Eglise. Au lieu de travailler à l'union des Eglises chrétiennes, ils l'entraînent; au lieu de favoriser l'extension du royaume de Dieu, ils l'amoindrissent. Ce n'est pas aux pécheurs et aux incroyants qu'ils ferment la porte de l'Eglise, c'est aux fidèles mêmes. Là où le Christ a délié, ils lient; là où le Christ s'est contenté de la vérité dans sa simplicité, ils substituent l'erreur, qu'ils prennent pour une extension de la vérité. C'est ainsi que, selon le mot malheureusement trop vrai de St. Augustin, « beaucoup qui paraissent hors de l'Eglise sont dedans, et beaucoup qui paraissent dedans sont dehors ... Beaucoup qui sont manifestement dehors et qui sont appelés hérétiques, sont meilleurs que beaucoup de bons catholiques<sup>1)</sup> ».

Donc la mission de l'Eglise visible est de conserver intact le dépôt que le Christ lui a confié, de le défendre contre ceux qui cherchent à le dénaturer, par conséquent de prêcher tout ce que J.-C. lui a enseigné et cela seulement, d'apprendre aux

---

<sup>1)</sup> Voir la *Revue* d'octobre 1894, n° 8, p. 621-626.

hommes à observer les préceptes de J.-C., d'administrer les sacrements institués par J.-C., de réfuter les erreurs et les hérésies, de prémunir les fidèles par de sages mesures disciplinaires contre les pièges qui sont tendus à leur foi et à leur sainteté, d'éviter et de tenir pour des payens ceux qui font opposition à l'œuvre du Christ: *hæreticum devita* (*Tit. III, 10*) . . . *sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (*Matth. XVIII, 17*). Quant à la violence, à la malédiction, à l'anathème haineux, de tels procédés ne sauraient se concilier avec un « ministère » vraiment chrétien, et les époques où ils ont été pratiqués ne sont plus, heureusement, la nôtre.

En terminant ces considérations, j'insiste sur l'esprit de ces quatre thèses, esprit de conciliation dans la vérité, et non de tolérance dans l'abandon de la vérité. Je ne tolère effectivement aucune erreur, aucune hérésie, aucun vice, puisque je les condamne et les réfute; mais je dis que l'erreur, l'hérésie et le vice ne vont pas toujours seuls, qu'ils sont accompagnés quelquefois de vérités et de vertus, et qu'on ne saurait condamner ces vérités et ces vertus à cause des erreurs, des hérésies et des vices, pas plus qu'on ne peut approuver ces erreurs, ces hérésies et ces vices à cause des vérités et des vertus. Je dis que la bonne foi, la bonne volonté, la sincérité de l'esprit, la loyauté de la conscience ont des droits; qu'on ne saurait les méconnaître, les exclure et les bannir hors de l'Eglise, sous prétexte qu'elles sont accompagnées d'erreurs et de vices, pas plus qu'il ne faut arracher le bon grain sous prétexte qu'il est mêlé d'ivraie. Je dis aussi que, tout en faisant place dans l'Eglise à la bonne foi et à la bonne volonté, il faut montrer qu'elles ne suffisent pas et chercher à les compléter par les doctrines positives du Christ et par l'enseignement de ses préceptes: *docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis*. De la sorte, rien de ce qui est vrai n'est omis, rien de ce qui est bon n'est sacrifié; la mèche qui fume encore n'est pas éteinte, le malade qui gît épuisé est soigné et réconforté, le mal est combattu; en somme, tous les devoirs et tous les droits sont maintenus et sauvegardés: *omnia in mensura, et numero, et pondere* (*Sap. XI, 21*).

E. MICHAUD.